

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2016

POL 4411-20
Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées
Mardi : 9h30-12h30

Professeurs : Michèle Rioux (A- 1560) et André Faye
Courriels : rioux.michele@uqam.ca; André Faye <faye.andre@uqam.ca>
Disponibilités : sur rendez-vous.

DESCRIPTIF

Organisations internationales et ordre du monde: les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

OBJECTIFS

Ce cours aborde le rôle et l'évolution des organisations internationales, principalement les Nations Unies et ses institutions spécialisées, dans le cadre de la régulation de la société internationale et du système mondial. Les organisations internationales font face à plusieurs enjeux qui découlent des transformations des relations internationales et de la mondialisation. Sont-elles dépassées par la mondialisation et à la multiplication des acteurs sur la scène internationale (ONG, entreprises, société civile,...) ? Peuvent-elles s'adapter aux changements ? Les OI existantes doivent-elles céder leur place à de nouvelles organisations ? Quel est potentiel de survie, de réforme et d'adaptation du système onusien ? Sans répondre à toutes ces questions, ce cours vise à favoriser une compréhension des enjeux qui relancent le débat sur l'architecture et le rôle des OI, notamment dans le contexte des débats sur la réforme des Nations Unies.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Acquisition de connaissances générales et spécifiques sur les OI.
- Permettre à l'étudiant(e) de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies ;
- Développer une compréhension de l'évolution des OI.
- Connaître et comprendre les perspectives théoriques pertinentes à l'étude des OI.
- Développer une capacité d'analyse des problèmes que pose l'action collective sur les plans international et mondial.

Introduction

Pendant longtemps, l'État est resté le seul et unique acteur des relations internationales. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'État était le seul sujet de droit international auquel étaient reconnus tous les droits et obligations de sujet de droit international. L'apparition d'organisations sur la scène internationale est dès lors perçue comme un phénomène relativement récent, phénomène qui prend de l'ampleur après le second conflit mondial. Les organisations internationales se rattachent à un phénomène plus général qui se manifeste par un souci de regroupement.

Si du point de vue historique les premières organisations internationales sont apparues vers la fin du 19^{ème} siècle, il reste que l'origine du phénomène est plus lointaine. Ainsi devenons nous interroger l'histoire pour expliquer les raisons de l'introduction de ce nouvel acteur qui marque l'émergence du multilatéralisme. L'idée d'organiser politiquement la société internationale est née des réactions à l'anarchie qui résulte des conflits internationaux et à l'insuffisance de la doctrine d'équilibre. De nombreux auteurs (Emmanuel Kant 1724-1804, Grotius 1583-1645) rêvaient dès lors d'un gouvernement mondial pour assurer la paix. Ils ont proposé selon des formes différentes la création d'organisations internationales capables de résoudre les conflits et de favoriser la coopération internationale. La plupart des projets faits à la suite des périodes troublées avaient pour ambition d'intégrer un système unitaire de tous les États du monde, système comprenant un certain nombre d'institutions capables de prévenir et résoudre les conflits d'intérêts entre les membres à l'image de la structure étatique.

Les crises et les tensions de la société internationale en démontrant les insuffisances de la coopération interétatique obligent à renforcer le réseau des organisations et à le conférer la résolution des problèmes complexes. Les premières organisations internationales vont apparaître comme des mécanismes de coopération institutionnalisés. Elles vont se caractériser par leur permanence, se distinguant ainsi des Conférences diplomatiques. Ce sera le cas des Commissions fluviales (La Commission fluviale du Rhin créée dès 1815 dont l'objectif premier était de faciliter la navigation fluviale et de favoriser les échanges commerciaux entre pays européens. C'est dans le but de promouvoir les échanges, cette fois entre l'Europe et l'Amérique, que sera créée l'Union télégraphique universelle (en 1865) ancêtre de l'actuelle Union internationale des télécommunications ou encore de l'Union Postale Universelle.

La grande vague de création d'organisations internationales date surtout de l'après deuxième guerre mondiale. Un des phénomènes les plus importants qui ont marqué les relations internationales de 1945 à nos jours est la multiplication fulgurante des organisations internationales. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie. L'importance des organisations n'est plus à démontrer. Cette importance se révèle entre autres par l'attachement de tous les États aux organisations. Tous les États petits ou grands, faibles ou puissants font partie à la fois de plusieurs organisations internationales.

L'étude des organisations internationales passe d'abord par une définition de ce que l'on entend par organisation. Toutes les organisations internationales présentent des spécificités qui leur sont propres. Parmi ces organisations, l'Organisation des Nations-Unies est de loin la plus représentative de la Communauté internationale, la plus connue dans le monde et la plus présente dans la vie des États de tous les jours.

Mais, jamais une organisation n'a été aussi critiquée que l'ONU, à tort ou à raison. Mais en dépit de leurs échecs et de leurs faiblesses, les Nations-Unies revêtent une importance capitale pour la Communauté internationale. Que serait ce monde sans les Nations-Unies ? C'est d'ailleurs pourquoi l'ancien Secrétaire Général Kofi Annan disait « *applaudissez nos succès, condamnez nos échecs, mais de grâce, ne laissez pas cette institution indispensable dépérir, s'étioler ou s'éteindre par l'effet de l'indifférence, de l'inattention ou de la trop grande parcimonie des États membres* ».

D'une manière générale, les sentiments des États à l'égard du système des Nations-Unies sont partagés. La relation complexe entre les États membres et les Nations-Unies peut être située à trois niveaux. Nous avons dans cette relation une attitude instrumentale et critique, du moins contestataire et la reconnaissance de l'utilité de l'Organisation. Tous les États membres des Nations-Unies, petits ou grands, puissants ou faibles économiquement et/ou politiquement, tentent d'utiliser l'Organisation dans le sens de leurs intérêts nationaux. L'Organisation a été, et elle est encore, utilisée soit pour légitimer une action unilatérale d'une puissance ou d'une coalition pour la sauvegarde d'intérêts nationaux, soit pour soutenir, sans réel pouvoir de décision, une action initiée par un État ou un groupe d'États. L'ONU est alors un outil, un instrument de la politique étrangère voire intérieure de certains États. Les Nations-Unies sont au cœur de la politique extérieure de tous les États membres. Même pour certains États les Nations-Unies occupent une place importante dans leur politique intérieure.

La reconnaissance de l'utilité des Nations-Unies se traduit de diverses manières. Nous pouvons citer, entre autres, le recours à l'organisation pour le règlement de nombreux différends, la participation de tous les États (qu'ils soient ennemis ou non) à ses travaux, sa reconnaissance par la majorité des États comme étant l'instance légitime de régulation des questions internationales. Les Nations-Unies sont ainsi un véritable baromètre des relations internationales. Le fait d'être un lieu où puissent s'harmoniser des points de vue souvent divergents et un endroit où des États antagonistes acceptent de se retrouver pour discuter constitue également un autre aspect de l'utilité de l'Organisation. Les Nations-Unies sont alors une indispensable machine de diplomatie multilatérale. La session de l'Assemblée générale (qui se tient chaque année le troisième mardi de septembre) est sans aucun doute le plus grand rendez-vous diplomatique de la planète. Tous les États membres critiquent l'action de l'organisation en particulier les Pays du Sud. Ces critiques portent essentiellement sur l'attitude « *deux poids deux mesures* » de l'Organisation dans le traitement des questions internationales. Par exemple, l'immobilisme et les hésitations des Nations-Unies face à certaines crises sont fortement critiqués.

Tout ce qui se rapporte aux Relations internationales aboutit d'une manière ou d'une autre aux Nations-Unies, y compris lorsque ces dernières paraissent avoir été ignorées, dans un premier temps au moins, par les acteurs étatiques. Il est ainsi de certains sujets qui sont au centre de l'actualité internationale, comme la lutte contre le terrorisme, la piraterie, la question du nucléaire, la paix et la sécurité dans certaines régions du monde (Syrie, Irak, Mali, en République Démocratique du Congo....) L'ONU est au cœur des Relations internationales. Elle est non seulement l'institution autour de laquelle s'organisent de plus en plus les relations interétatiques (le débat général de l'Assemblée générale donne souvent le ton de la diplomatie mondiale), mais elle est aussi l'Organisation dans laquelle les peuples continuent de placer leurs grands espoirs.

Les buts et les principes de l'organisation demeurent encore les références suprêmes qu'elles étaient, au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale : la portée, l'actualité et la solidité de l'acte fondateur de 1945 sont unanimement reconnues. Plus d'un demi-siècle après sa création, la foi dans les idéaux de l'on est constamment rappelée par les acteurs internationaux. La paix, le progrès social, la coopération internationale, le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la pauvreté (autant les buts assignés à l'ONU) demeurent les maîtres mots des relations internationales.

En cette période où l'incertitude le dispute à l'angoisse, où les facteurs de déstabilisation sont multiples que pernicieux, le doute s'installe souvent sur la capacité des Nations-Unies à jeter les fondements d'une nouvelle Société internationale. Soixante-dix ans après sa création, bien des questions subsistent sur la capacité de l'ONU à assumer ses missions fondamentales, à répondre aux attentes placées en elle. Le rôle de spectateur qui lui est attribué dans certaines crises (en particulier le conflit israélo-palestinien, la guerre civile en Syrie), son immobilisme à pouvoir réagir rapidement face à l'urgence, des États post-conflits abandonnés à leur propre sort (Somalie, Libye,...), ses difficultés à trouver des solutions qui engagent son bon fonctionnement, la lourdeur de sa bureaucratie ainsi que les obstacles à sa réforme notamment du Conseil de sécurité, donnent une image négative auprès d'une partie de l'opinion internationale.

L'ONU ne saurait relever les défis qui se posent à elle si elle ne se dote pas des moyens structurels et financiers mieux adaptés à ses missions principales. En effet le maintien de la paix, quelles que soient l'intérêt et l'utilité des opérations que l'ONU déploie à travers le monde, ne peut avoir qu'un effet accessoire si l'on ne s'attaque pas à ce qui constitue le terreau de la guerre. Là où la misère s'installe, là où les frustrations et les exclusions s'accumulent, le risque est grand de voir surgir la haine dont se nourrissent les conflits.

C'est donc pour dire que l'enseignement de ce cours ne sera pas uniquement structurel. En d'autres termes, il ne s'agira pas seulement d'analyser l'organigramme, les structures de l'ONU et de ses institutions spécialisées, mais l'accent sera mis davantage sur l'évolution dynamique même de l'organisation à travers ses activités, ses réalisations, ses programmes,....

ORGANISATION DU COURS

Un recueil de texte est disponible à la COOP.

Les Organisations internationales, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011.

Les lectures correspondant à chacune des séances sont obligatoires. Les lectures qui ne sont pas dans le recueil seront accessibles sur MOODLE.

Mode d'évaluation

1- Un examen à la mi- session comptant pour 30% de la note finale.

Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais.

Seront autorisés le jour de l'examen les documents suivants : Recueil de texte et notes de cours.

2- Un Travail de recherche comptant pour 30% de la note finale.

Ce travail de recherche a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec des sujets d'actualité internationale et le fonctionnement des organisations internationales mais surtout de pouvoir faire une analyse critique d'une problématique relative à la vie des organisations internationales. Le travail de recherche doit comporter 20 pages au maximum et 15 pages au minimum (bibliographie incluse) et sera noté sur 30% de la note finale. Chacun des éléments suivants comptera dans la correction : pertinence, cohérence et clarté des développements.

- **Introduction** (problématique, question de recherche, hypothèse(s) et structure du travail).
- **Développement** (rigueur de l'information et de l'analyse par rapport à la question posée, clarté et cohérence de l'argumentation, articulation logique des éléments d'ensemble).
- **Conclusion.** Sources dûment référées soit en notes de bas de page soit dans le texte ; bibliographie générale (diversité et pertinence, etc.).
- **Qualité de la langue:** Texte écrit de façon compréhensible en français et exempt d'erreurs typographiques ou de syntaxe.
- **Pagination:** Times, Times New Roman ; police 12 ; marges 2.5 ; texte justifié ; interligne 1.5

Les étudiants pourront choisir un sujet qui les intéresse particulièrement, en autant qu'il soit pertinent par rapport au cours. Dans ce cas, il faudra l'approbation de l'enseignant. Il peut s'agir d'un travail de réflexion théorique, historique, d'une évaluation d'une Organisation Internationale particulière, ou bien un travail qui traite de la coopération internationale sur une thématique donnée. L'enseignant reste disponible pour des conseils et des orientations pratiques pour votre travail de recherche. Un(e) auxiliaire sera également disponible pour vous aider dans la méthodologie de votre travail de recherche. **Remise du travail de recherche le 28 mars, 9h30.**

3- Un examen à la fin de la session valant 40% de la note finale.

L'examen final est cumulatif et portera sur toute la matière vue au cours de la session. Il portera sur une série de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète. Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe ou de vocabulaire. Sont autorisés lors de l'examen, les notes de cours et le recueil de textes.

PLAN DE COURS

Hiver 2016	CONTENU	LECTURES ET ÉCHÉANCIER
Cours 1 12 janvier	Introduction	<p>- Voir dans le Recueil les documents portant sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Qu'est-ce qu'une Organisation internationale 2- Les organisations internationales : Généralités. 3- Les ONG et les Sociétés multinationales. 4- De la SDN à l'ONU. 5- La Charte des Nations-Unies, Articles 1 à 8; 6- Avis consultatif du 11 avril 1949 ; <p>Lire dans :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Manuel Diez de Velasco Vallejo, Chapitre VIII : l'organisation des Nations-Unies et Chapitre IX : Les buts et les principes des Nations-Unies, dans Manuel Diez de Velasco Vallejo Les Organisations internationales, Paris : Economica, 1999, p. 127-169. 2- <i>Les Organisations internationales</i>, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, pp. 23 à 28; 36 à 44.
Cours 2 19 janvier	Les organes principaux des Nations-Unies	<p>Dans le recueil les documents portant sur l'ONU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Guide des Nations-Unies Pp 23 à 23. 2- La Charte des Nations-Unies (Chapitre IV : Assemblée générale, Articles 9 à 22). 3- Organes principaux de l'ONU <p>Lire:</p> <p>1- Manuel Diez de Velasco Vallejo « Les organes des Nations Unies » dans Manuel Diez de Velasco Vallejo, "Les Organisations internationales", Paris : Economica, 1999, p. 193-211.</p> <p><u>Voir sites internet :</u> www.un.org/fr/ http://www.un.org/fr/about-un/index.html</p>
Cours 3 26 janvier	Le Secrétariat général, organe principal d'exécution du système des Nations-Unies.	<p>Recueil les documents portant sur :</p> <p>Les organes principaux, pp. 32 à 35 Guide des Nations-Unies, pages 20 à 23 La Charte des Nations-Unies : Chapitre XIV : Secrétariat, Articles 97 à 101</p> <p><u>Voir site internet :</u> www.un.org/fr/sg/sg_role.shtml</p>

Hiver 2016	CONTENU	LECTURES ET ÉCHÉANCIER
Cours 4 2 février	Le Conseil de sécurité, organe principal de décision au sein du système des Nations-Unies	<p>Recueil les documents portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Charte des Nations (Chapitre V : Le conseil de sécurité) Articles 23 à 32, et 39 à 50) - Le guide des Nations-Unies pp. 24 à 30; - Les organes principaux des Nations-Unies, pp. 42 à 46. <p>Lire dans le recueil les documents portant sur la réforme de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réforme de l'ONU : une exigence de nos jours. - Soixante après : La réforme du Conseil de Sécurité des Nations-Unies est-elle possible? - La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : Obsédante et impossible. - Les Etats-Unis et la réforme de l'ONU : Idéalisme et Réalisme.
Cours 5 9 février	La portée juridique des résolutions du Conseil de sécurité	Les Organisations internationales , Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, pp.160 à 170.
Cours 6 16 février	Maintien de la paix	<p>Voir dans le recueil les documents portant sur la sécurité collective et le maintien de la paix :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La sécurité collective. 2- L'ONU et la sécurité à l'échelle planétaire. 3- L'ONU et la paix internationale depuis 1945 4- Questions réponses sur les OMP des Nations-Unies. 5- Les opérations de maintien de la paix. 6- L'ONU et le maintien de la paix en Afrique. 7- La contribution canadienne aux OMP <p>Lire: Les Organisations internationales, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, pp. 28 à 29 ; 170 à 193.</p> <p>Voir site internet: www.un.org/fr/peacekeeping/operations www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml</p>
Cours 7 23 février	L'ONU et la responsabilité de protéger	<p>Lire dans le recueil les documents portant sur la R2P</p> <p>Un examen de mi- session comptant pour 30% de la note finale. Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais.</p>
Cours 8	Semaine de lecture	

Hiver 2016	CONTENU	LECTURES ET ÉCHÉANCIER
Cours 9 8 mars	Internationalisme libéral	<ul style="list-style-type: none"> • Edward Hallett Carr, « Nationalisme... et après », dans Nations et fédéralisme, Plon, 1946, pp. 3-86. • Barry Eichengreen et Peter B. Kenen, « L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : Un panorama », Economie Internationale, no. 59, 1994, pp. 11-53. • Joseph E. Stiglitz « La promesse des institutions internationales »; « Promesses non tenues », dans J. Stiglitz La Grande désillusion, Paris, Fayard, 2002, pp. 27-49.
Cours 10 15 mars	Coopération économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Claude Smouts, collection Armand Colin, Paris, 2011, PARTIE 3 • Louis Emmerij, Richard Jolly et Thomas Weiss, Chapitre 1 – “Les quatre idées-forces des premières années”, dans En avance sur leur temps, Les idées des Nations Unies face aux défis mondiaux, Ed. Van diermen, Genève, 2003, pp. 20-54. • Louis Emmerij, Richard Jolly et Thomas Weiss, Conclusion – “Les Nations unies et les idées”, dans En avance sur leur temps, Les idées des Nations Unies face aux défis mondiaux, Van diermen, Genève, 2003, pp. 256-267.
Cours 11 22 mars	Pluralité des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Tanja Bruhl et Volker Rittberger, « The United Nations System in the Twenty-first Century », dans Volker Rittberger (ed), Global Governance and the United Nations System, chapitre d'introduction disponible en ligne : http://www.unu.edu/unupress/backlist/ab-globalgov.html • Nadia Bernaz, Pierre-François Morin, « L'ONU et les sociétés transnationales : La nécessité d'une collaboration opérationnelle en matière de droits sociaux internationaux », dans Une société internationale en mutation : quels acteurs pour une nouvelle gouvernance?, Laurence Boisson de Chazournes et Rostane Mehdi, Bruylant, Bruxelles, 2005, pp. 62-83.
Cours 12 28 mars	L'ONU dans la gouvernance mondiale	<p style="text-align: center;">Travail final à remettre (40%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • John, Ruggie, The United Nations and Globalization: Patterns and Limits of Institutional Adaptation, Global Governance, 9 (2003), pp. 301-321. • Pierre de Senarclens « La crise institutionnelle » dans Pierre de Senarclens, La Crise des Nations Unies, Paris : PUF, 1988, pp. 201-217.

Cours 13 5 avril	Onu et gouvernance d'Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, conclusion. • Alexander Wendt, Why a World State is Inevitable, Journal of International Relations Vol. 9(4) 2003, pp. 491–542 Disponible en ligne : http://www.allannoble.net/articles_by_alexander_wendt.htm
Cours 14 12 avril	Mondialisation, droits des travailleurs, droit de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick Wachsmann (2002), « L'internationalisation progressive des droits de l'homme », chapitre 1, Les droits de l'homme, 4ième édition, Dalloz, Paris. P. 5-26. • Dorval Brunelle, Chapitre 1, Les fondements de l'après-guerre et la reconstruction simultanée des espaces international et national, dans Dérive globale, Boréal, 2003, pp. 23-50 et 147-153.
Cours 15	Examen final en classe (30%)	

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ÉVALUATION

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK : CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - FSPD UQAM

GRILLE DE CONVERSION DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

Retard : 10% la première journée avant 17 h ; 20%, la seconde journée avant 17h. Les travaux ne sont plus acceptés ensuite.